

[Traduction]

PROJET DE CONSTRUCTION DE LA TOUR DU CN DE 1800
PIEDS—TORONTO

Motion n° 205—**M. Forrestall**:

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de toutes notes, correspondance ou mémoires échangés entre le gouvernement fédéral, la ville de Toronto, l'Association des pilotes de ligne du Canada, l'Association canadienne des propriétaires d'avions et des pilotes et tout autre ministère ou organisme fédéral relativement à la décision visant à approuver la construction du projet de Tour du CN de 1800 pieds dans le centre de la ville de Toronto.

(La motion est adoptée.)

M. Reid: Monsieur l'Orateur, auriez-vous l'obligeance de faire l'appel des avis de motions n°s 187, 215 et 219.

LES PROJETS PPJ ET PIL EN COLOMBIE-BRITANNIQUE—
DEMANDE DES BILANS DE 1971-1972

Motion n° 187—**M. Reynolds**:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copies des bilans financiers, vérifiés ou non, suivant le cas, de tous les projets réalisés en Colombie-Britannique en 1971-1972 dans le cadre du Programme Perspectives-Jeunesse et du Programme des initiatives locales.

M. l'Orateur: Reportée.

[Plus tard]

M. Reynolds: Monsieur l'Orateur, au moment de l'appel des motions j'étais occupé brièvement. S'il n'est pas trop tard, je voudrais qu'on donne lecture aujourd'hui à ma motion.

M. l'Orateur: Le député demande-t-il le consentement de la Chambre pour revenir aux motions? Il nous faut pour cela le consentement unanime de la Chambre.

M. Reynolds: Non, monsieur l'Orateur. Je ne voudrais pas qu'on revienne aux motions, mais que vous donniez lecture de celle que vous avez appelée tout à l'heure.

M. Reid: Monsieur l'Orateur, je pense que le député parle de la motion portant production de documents, n° 187.

M. l'Orateur: Le n° 187.

M. John M. Reid (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, du point de vue du Secrétariat d'État, la motion n'est pas recevable car les documents réclamés sont volumineux et leur production coûterait très cher et demanderait qu'on y consacre beaucoup de temps.

Du point de vue du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, la motion n'est pas recevable parce que les documents réclamés portent ombrage à la compétence personnelle ou à la réputation d'une personne, et aussi parce qu'ils sont de caractère privé ou confidentiel et non publics ou officiels. Je demanderais donc au député de retirer sa motion.

M. Reynolds: Qu'elle soit reportée à l'ordre du jour.

M. l'Orateur: Reportée à l'ordre du jour.

LA TRIDENT STEAMSHIPS LIMITED—LA DOCUMENTATION
Motion n° 215—**M. Beattie (Hamilton Mountain)**:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de tous les détails concernant les propriétaires de la *Trident Steamships Limited*.

Demandes de documents

—Reportée, monsieur l'Orateur.

[Plus tard]

M. Beattie (Hamilton Mountain): Monsieur l'Orateur, je crains de devoir faire appel à votre indulgence pour demander au secrétaire parlementaire de bien vouloir revenir à la production de documents. J'avais tout d'abord demandé que mes motions soient reportées parce que je ne les trouvais pas dans la liste, mais je les ai maintenant trouvées. Aurait-il l'obligeance de répondre aux questions n°s 215 et 219?

M. l'Orateur: Nous revenons donc à cet article de l'ordre du jour et je donne la parole au secrétaire parlementaire du président du Conseil privé.

M. John M. Reid (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, le gouvernement ne peut accepter cette motion parce que la Trident Steamships Limited a été constituée en société en vertu d'une loi provinciale et le gouvernement fédéral n'a aucune façon de déterminer qui en sont les propriétaires. Je demanderais donc au député de retirer sa motion.

M. Beattie (Hamilton Mountain): D'accord.

M. l'Orateur: La motion est retirée.

(L'ordre est annulé et la motion est retirée.)

LA NEWFOUNDLAND STEAMSHIPS LIMITED—LA
DOCUMENTATION

Motion n° 219—**M. Beattie (Hamilton Mountain)**:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de tous les détails concernant les propriétaires de la *Newfoundland Steamships Limited*.

—Reportée, monsieur l'Orateur.

[Plus tard]

M. John M. Reid (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, le gouvernement ne peut accepter cette motion parce qu'il n'a aucune façon de déterminer qui sont les propriétaires de cette compagnie. Les déclarations annuelles soumises au ministère de la Consommation et des Corporations en vertu de la loi sur les corporations canadiennes et de la loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers mentionnent qui sont les dirigeants et les directeurs, mais pas les propriétaires de compagnies. Je demanderais donc au député de retirer sa motion.

M. Beattie (Hamilton Mountain): Qu'on reporte la motion à l'ordre du jour.

M. l'Orateur: La motion est reportée à l'ordre du jour.

M. Reid: Monsieur l'Orateur, je demande que tous les autres avis de motion soient reportés.

[Français]

M. l'Orateur: Les autres avis de motions sont-ils réservés?

Des voix: D'accord.